

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	25.01.2024	D1158	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ENTRÉE DE VILLE LA SELLE LA FORGE REFECTION DU PLUVIAL
--------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n°23

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	25 JANVIER 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	25 JANVIER 2024

L'enjeu pour la collectivité de la RD 18 entre le rond-point de la rocade 962, et le rond-point du Pont Féron, est de transformer la voie qui a la caractéristique d'une voie interurbaine en une voie urbaine.

Elle est une vitrine de l'agglomération et doit transmettre une image positive du territoire.

Les objectifs sont de fluidifier et d'apaiser tous les modes de déplacements (vélo, piéton, VL, PL) tout en y intégrant les problématiques environnementales et l'arrivée de nouvelles activités économiques et commerciales.

La nature sera partie prenante du projet en contribuant au confort climatique et en participant à la gestion des eaux pluviales, tout en considérant le coût d'entretien des espaces.

Le réseau construit récupérera les eaux de ruissellement qui ne pourront pas être infiltrées sur place, et les trop pleins des retenues qui seront construites dans le cadre de l'aménagement de surface.

Le coût estimé des travaux s'élève à 354.854,85 € HT.

Ce projet inscrit au Budget 2024 peut bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), selon le plan de financement suivant :

8.1.1 Réfection ou extension des réseaux de collecte d'eaux pluviales			
		Montant HT	Montant TTC
Entrée de ville La Selle La Forge : Réfection du pluvial		354 854,85 €	425 825,82 €
Plan de financement			
Etat - DETR	60%	212 912,91 €	212 912,91 €
Autofinancement	40%	141 941,94 €	212 912,91 €
TOTAL		354 854,85 €	425 825,82 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3- PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2024.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240125-D1158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Publication : 25/01/2024